

Collectif des psychologues UFMICT-CGT

**SYNDICAT OU COLLEGE
QUI FAIT QUOI ?**



Afin d'éviter les risques de confusion qui fragilise la profession, il nous paraît nécessaire de préciser ce qu'il en est des places et des rôles de chacun pour mieux travailler ensemble et rassembler nos forces.

Les syndicats sont des organisations reconnues officiellement et leur légitimité dépend des élections professionnelles qui ont lieu tous les quatre ans. Les personnes figurant sur les listes élues au titre d'une organisation syndicale sont les représentants du personnel au sein des instances : CTE, CAP, CE, DP, CHSCT, CME ou conseil de surveillance. Les élus ont dès lors mandat légal de représentation des salariés et mandat de négociation auprès de la direction de l'établissement et des tutelles comme l'ARS, le ministère et le gouvernement.

Leur mandat est de défendre les professionnels, leurs conditions de travail, leurs statuts au regard des textes qui les régissent, etc.

Cela fait partie du processus démocratique au sein du monde du travail.

Les collèges de psychologues ou regroupements de collèges sont issus de la volonté des professionnels de se rassembler pour partager leurs réflexions autour de leurs pratiques au sein des établissements. Cette volonté continue d'être le soutien de la dimension psychologique à l'hôpital.

Les collèges ou regroupements de collèges ne disposent pas de mandat réglementaire et officiel de représentation et de négociation de la profession auprès des directions ou des tutelles.

Dans le respect du processus démocratique et afin de sauvegarder une cohérence de fonctionnement sur le plan institutionnel, les collèges de psychologues se doivent d'interpeller les syndicats de leur établissement dont la fonction est de soutenir et de défendre l'ensemble des salariés en ce qui concerne leurs revendications qu'elles soient spécifiques ou globales.

Montreuil, le 24 juin 2013

Fédération de la santé et de l'Action Sociale

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 55 82 87 57

BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil

Site internet : www.sante.cgt.fr/ • **e-mail** : ufmict@sante.cgt.fr